





Modalités d'évaluation de la pratique professionnelle M2 ALT – Semestres 3 et 4 – 2023-2024

Ce document s'adresse aux étudiant·es de Master 2 MEEF 1er degré de l'INSPÉ de La Réunion. Il se réfère au stage en responsabilité de M2 contractuel alternant.

Ce document ainsi que toutes les informations afférentes aux questions de stage sont accessibles sur le site de l'INSPÉ de La Réunion, rubrique « stages ».

https://inspe.univ-reunion.fr/stages/stages-1er-degre/

Périodes de stage	Du vendredi 18 août 2023 au vendredi 5 juillet 2024 (compris)	
Stage filé	le vendredi, sur toute l'année (36 jours)	
Périodes massées Remplacement de PES temps-plein	 Quatre périodes de trois jours : du 4 au 7 septembre 2023 du 25 au 28 septembre 2023 du 13 au 16 novembre 2023 du 19 au 22 février 2024 	
Évaluation de l'UE Pratique professionnelle	Commissions d'évaluation : • S3 : 13 décembre 2023 en visioconférence de 13h00 à 14h30 • S4 : 03 avril 2024 en visioconférence de 13h00 à 14h30	

I- RAPPEL

Dans le cadre de leur formation professionnalisante, les étudiant·es inscrit·es en M2 MEEF PE à l'INSPÉ de La Réunion sous le statut de contractuel alternant bénéficient d'un total de 12 semaines de stage en école, selon les modalités fixées par la note de cadrage académique¹. Ce stage fait l'objet d'une évaluation aux semestres 3 et 4 au sein de l'UE « Pratique professionnelle ». Les périodes de stage sont préparées et exploitées dans le cadre d'autres unités d'enseignement.

II- MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le développement professionnel de l'étudiant·e sera évalué au travers des échanges entre les deux formateurs qui ont effectivement les visites de classe en période 2 puis 3 : le tuteur ou la tutrice académique, et le ou la référent·e INSPÉ. Ils arrêtent conjointement une note sur 20, qui est le reflet d'une vision à un instant « t » de la pratique professionnelle observée.

L'évaluation est affectée d'un coefficient 10 sur les 30 qui constituent chaque semestre en M2. En cas de participation à la session de rattrapage aux examens de M2 (session 2 en

_

¹ Protocole - Stage d'observation et de pratique accompagnée – Master 2 MEEF 1er degré 2023-2024

juin), les notes de pratique professionnelle obtenues en session 1 seront reportées.

La commission pédagogique de stage est constituée de tous les formateurs INSPÉ et tuteurs académiques qui ont effectué des visites de stagiaires M2 ALT. Elle se déroulera en visioconférence.

Afin de faciliter l'étude des dossiers, les formateurs INSPÉ et académiques sont invités à compléter en amont les informations nécessaires à la validation des notes et observations (grille de notation) :

- une note pour chacun des 4 critères ;
- une observation (obligatoire et circonstanciée pour toute note inférieure à 10).

Déroulement de la commission pédagogique de stage des M2 ALT

- 1) 15mn : accueil et informations générales
- 2) 30mn : étude des dossiers en sous-commissions (salles virtuelles séparées)
- 3) 15mn: conclusion, échanges, projections...

III- GRILLE D'ÉVALUATION

Préparation de classe, maîtrise des contenus disciplinaires et de leur didactique	
2. Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves	
3. Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail	
4. Développement professionnel et capacité de progression	
Note initiale	/ 20
Note harmonisée (si besoin)	

OBSERVATIONS:

À compléter obligatoirement et de manière circonstanciée en cas de note inférieure à 10.

Les trois premiers items de la grille ont été construits à partir du « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » paru au Journal Officiel du 18 juillet 2013. Le quatrième item porte sur les progrès réalisés depuis la période 1.

Dans tous les cas, une note inférieure à 10 indique un niveau de développement des compétences insuffisant à ce moment-là de l'année.

Une fois la fiche de notation renseignée pour tous les M2 ALT concernés, les notes initiales feront l'objet, au besoin, d'une harmonisation immédiate par les membres de la commission réunis en plénière. C'est cette note harmonisée qui sera prise en compte.

<u>Attention</u>: dans tous les cas, certaines postures sont inacceptables et méritent d'être traitées comme telles:

- 1) la mise en danger de la sécurité physique et morale des élèves
- 2) le comportement inapproprié de l'étudiant e M2 ALT vis-à-vis de ses collègues, des partenaires de l'école, des formateurs, *etc*.

Si une indication de la sorte est portée de manière littérale, l'étudiant-e concerné-e se verra alors attribuer la note de 03/20 de façon systématique.

IV- BARÈME ET CRITÈRES DE NOTATION

Un curseur de notation est proposé pour chaque item. Il est associé à des éléments de référence indicatifs : objectifs atteints, partiellement atteints, ou non atteints.

Pour chaque item, la note basse (0) et la note haute (4 ou 6 en fonction de l'item) sont indiquées. Il est possible de mettre des ½ points. Dans le cadre d'un tutorat mixte, chaque sous-commission aura à s'accorder, pour chaque item, sur une note entrant dans l'intervalle indiqué.

1. Préparation de classe, maîtrise des contenus disciplinaires et de leur didactique (compétences P1, P3) [.../4]

0

4

La préparation est largement insuffisante en volume. Le cahier journal est absent ou réduit à son strict minimum. Les fiches de préparation sont également absentes ou largement inutiles pour l'action pédagogique et les apprentissages des élèves.

Les productions des élèves (cahiers ou autres) ne sont ni corrigées, ni utilisées pour préparer les séances ultérieures. Les outils de la préparation sont présents mais ne témoignent pas vraiment d'une anticipation fine de la mise en œuvre : cahier journal peu précis, fiches de préparations plus "scolaires" qu'outils personnels au service de l'action, etc.

Les cahiers sont corrigés mais de façon plus rituelle et mécanique que dans une réelle visée de perspective d'apprentissage. Le cahier journal est détaillé, opérationnel, et les fiches de préparation, en nombre suffisant, mettent en évidence une véritable réflexion sur les apprentissages, les objectifs, les difficultés potentielles des élèves, les obstacles et réponses didactiques, etc. D'autres documents viennent compléter l'ensemble : progressions, programmations, outils méthodologiques.

La correction des cahiers est pensée au service de l'amélioration continuée des apprentissages. 2. Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves (compétences P2, P3, P4) [.../6]

L'expression est difficile et peu claire.

L'organisation du travail de la classe parasite les apprentissages prévus. Ces derniers sont d'ailleurs peu explicites pour l'enseignant lui-même.

La conduite de classe est très peu assurée et le climat de classe s'en ressent nettement. Les élèves subissent ou se détournent des tâches proposées qui ne portent pas de sens pour eux.

Aucune différenciation.

Une maîtrise satisfaisante de la langue française. Les consignes pourraient gagner en clarté.

L'organisation du travail de la classe est en cohérence avec les apprentissages visés. Néanmoins, elle favorise plutôt chez les élèves une posture « scolaire » où il s'agit plus de faire que de comprendre.

La gestion de classe révèle une posture de contrôle excessive qui transforme les élèves en simples exécutants.

Peu de différenciation.

Très bonne maîtrise de la langue française à l'oral comme à l'écrit. Les consignes sont explicites et adaptées aux situations d'enseignement apprentissage.

6

L'organisation du travail de la classe est au service des apprentissages visés. Ces derniers sont explicités aux élèves qui font le lien entre tâches proposées et objectifs. Ceux-ci sont largement atteints.

La gestion de la classe est empreinte de bienveillance et d'exigence. L'enseignant·e, par son pilotage, favorise et régule les interactions et l'activité des élèves.

Ces derniers sont pris en compte avec leurs besoins particuliers.

3. Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail (compétences CC6 et CC14) [.../6]

L'analyse de la pratique est

absente.

Cette dernière est

uniquement évoquée sur le mode déclaratif et descriptif, dans une globalité superficielle (généralités). Pas d'implication personnelle. Pas vraiment de commentaires réflexifs.

L'enseignant e peut montrer une posture professionnelle inadéquate ou peu en accord avec les attendus du métier (sur la défensive, dans la justification, ne permettant pas d'entrer dans une véritable analyse).

Les commentaires font preuve de mesure et de distance.

Des aspects saillants de la situation sont relevés. Des éléments d'analyse sont présents et mis en relation, soit entre eux, soit avec d'autres situations, des souvenirs, des idées, de manière à les éclairer. Un début de questionnement réflexif est visible.

La posture professionnelle répond aux attendus du métier en termes de droits et de devoirs. L'analyse est pertinente. Des éléments de réflexion et de problématisation sont présents et se nourrissent des apports de la formation et/ou de recherches personnelles pour mettre en perspective des questions d'enseignement et/ou d'éducation.

La description donne lieu à de multiples hypothèses explicatives. La fonction régulatrice et adaptative de l'analyse réflexive est bien visible et les nouvelles pistes évoquées permettent d'inférer des règles personnelles, des théories de l'action professionnelle.

La posture professionnelle répond aux attendus du métier en termes de droits et de devoirs.

L'enseignant · e peut montrer un investissement et un rayonnement remarquables.

4. Développement professionnel et capacité de progression (compétence CC14) [.../4]

0			
Pas de progrès notable depuis la première période.	Des progrès existent mais de manière insuffisamment franche.	La pratique de classe observée permet de constater de nets progrès réalisés depuis la première période.	